

La Lettre

Année 2003 Numéro 2

LE MOT DU PRESIDENT



Chers Collègues,

En cette année 2003, L'ACD'OM a le plaisir d'accueillir les communes calédoniennes et leurs souhaite la bienvenue.

Dernièrement une délégation de l'ACD'OM s'est rendue sur le territoire de la Nouvelle Calédonie. Plusieurs rencontres ont été effectuées auprès des deux associations des maires (AFM & AMNC). L'ensemble de cette mission a été facilité grâce à l'aide du Président du Congrès, M. Simon LOUECKHOTE, que je tiens à remercier ici personnellement.

Nous avons voulu consacrer cette Lettre n° 2 à la Nouvelle Calédonie et aux différents entretiens qui se sont déroulés sur ce territoire situé dans le Pacifique Sud et qui renferme toutes les richesses et les spécificités liées à l'outre mer.

Nous pouvons dire qu'aujourd'hui l'ACD'OM est quasiment au complet : Avec la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française et La Réunion. L'action de notre Association demeure toujours la même : mettre en commun nos expériences et les réflexions de chacun pour être " Une dans la diversité " de la France ultramarine.

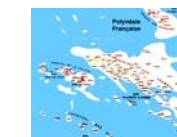
Autre moment fort de cette année : le XIIème Congrès qui se déroulera le 10-11-12 Novembre prochain à Bora Bora. Congrès auquel l'ensemble des élus calédoniens a été invité. Nous préparons cette manifestation avec le Gouvernement Polynésien. Plusieurs séances de travail ont pu être tenues et dans un proche avenir vous recevrez un dossier de présentation complet (thèmes, programme, invités et aussi modalités d'inscription).

Nous vous rappelons que devant le succès de cette rencontre annuelle, seule les communes à jour de leurs cotisations pourront participer au Congrès.

Dernier point : l'ACD'OM prépare la mise en place d'une structure FORMATION pour les élus. Nous vous en parlerons prochainement.

Le Président de l'ACD'OM.

ALI HADHURI HAMADA - Maire de BOUENI (MAYOTTE)



LE MOT DU PRESIDENT	1
BIENVENUE A LA CALEDONIE	2
L'ACD'OM A DUMBEA	2
LES ECHOS DE LA PRESSE CALEDONNIENNE	2
DANS LA PRESSE OUTRE MER L'AC	3
LE XIIème CONGRES : Où en est-on ?	4
PREMIER CONCOURS D'AFFICHES	4
REUNION DE BUREAU DE L'ACD'OM	4

TOUT SAVOIR SUR L'ACD'OM
Rendez-vous sur notre site Internet
<http://www.france-acdom.net>.

Bienvenue à la Nouvelle Calédonie !!!



La délégation de l'ACD'OM s'est rendue en Nouvelle Calédonie du 5 au 10 mai dernier. Elle a été reçue par l'ensemble des représentants politiques et administratifs de la Nouvelle Calédonie

Deux entretiens ont eus lieu avec le **Haut Commissaire du Gouvernement** M. Daniel CONSTANTIN. Lors du premier entretien qui s'est déroulé le 5 mai les problèmes liés aux communes du Territoire

L'ACD'OM A DUMBEA

Le mercredi 7 mai: l'ACD'OM avait rendez-vous avec M. Bernard MARANT, Maire de Dumbéa. Ce dernier a été très intéressé par le concept et les actions de l'ACD'OM. Il s'est proposé de se rendre au XIIème Congrès de l'ACD'OM en novembre prochain. Un déjeuner a suivi cet entretien. Au dernier jour de la mission de l'ACD'OM en Calédonie, un autre rendez-vous a été fixé avec B. MARANT, Maire de Dumbéa. La visite d'une entreprise de concassage et d'une exploitation crevetteière sur sa commune. L'après-midi la délégation de l'ACD'OM s'est rendue au Centre Culturel Jean Marie DJIBAOU avant d'aller en Polynésie pour la préparation du XIIème Congrès.



ont été mis en exergue :

L'aménagement du territoire, les logements sociaux, l'hygiène et la salubrité publique. Le second entretien s'est tenu le 9 mai. Le Secrétaire Général Lilian MALET a fait un bilan de sa mission en Nouvelle Calédonie et des différents contacts pris à l'occasion.

Monsieur Simon LOUECKHOTE, **Président du Congrès** a rencontré l'ACD'OM le 5 mai. Présentation de

l'ACD'OM lui a été faite avec remise de documents et de l'Agenda de l'Association des Maires de La Réunion. M. S. LOUECKHOTE a facilité bon nombre de contacts entre les élus et l'ACD'OM.

Visite protocolaire au **Maire de Nouméa**. Le Secrétaire Général, Lilian Malet a rencontré M. Jean LEQUES. Les communes de la Nouvelle Calédonie ainsi que les différents aspects spécifiques sur le plan financier ont été les thèmes de leur entretien. Réunion de travail à la mairie de Farino avec son Maire, Mme CREUGNET, Présidente de l'AFM (Association Française des Maires). L'ensemble des maires présents ont été très attentifs à la présentation de l'ACD'OM.

L'Association des Maires de la Nouvelle Calédonie représentée par Monsieur Paul NEAOUTYINE a été aussi à l'écoute de l'ACD'OM. Il

a rassuré le Secrétaire Général que chaque commune liée à l'AMNC était libre d'adhérer à l'ACD'OM.

Le Secrétaire Général, Lilian MALET, a donné rendez-vous à l'ensemble des maires calédoniens au XIIème Congrès de l'ACD'OM qui se déroulera à Bora Bora en Novembre 2003.



M. S. LOUECKHOTE
Président du Congrès de Nouvelle Calédonie

LES ECHOS DE LA PRESSE CALEDONIENNE



Lilian Malet, Secrétaire Général de l'ACD'OM a rencontré la presse calédonienne à l'issue de son séjour sur le territoire.

[RFO Nouvelle Calédonie, \(TV et Radio\)](#)

[Les Nouvelles Calédoniennes](#)

[Radio](#)

Une synthèse de ces rencontres est à lire sur notre site

REVUE DE PRESSE DE L'OUTRE MER

Obsèques du conseiller-maire de Raivavae

Le cercueil du défunt conseiller-maire de Raivavae, Taaroa Tevaatua, porté en terre, mardi 27 mai 2003. Il a été l'un des principaux artisans de la modernisation de l'île en défendant le projet de création d'une piste d'aviation.

Les obsèques du conseiller à l'Assemblée de Polynésie, Taaroa Tevaatua, décédé samedi dernier à l'âge de 48 ans, se sont déroulées, mardi 27 mai

2003, sur son île de Raivavae (archipel des Australes), en présence des autorités de l'Etat et du Territoire. Conseiller à l'Assemblée de

Polynésie et maire de Raivavae, Taaroa Tevaatua a été inhumé au cours

d'une cérémonie à laquelle a participé la population de l'île.

TAHITI PRESSE

Le Parlement adopte définitivement la loi-programme pour l'Outre-mer



Le Parlement a définitivement adopté lundi soir la loi-programme pour l'Outre-mer visant à assurer un développement économique durable ultramarin, et qui prévoit un important dispositif d'allègement des charges sociales et de défiscalisation pour relancer l'investissement privé. Députés et sénateurs ont en outre saisi l'occasion de ce projet de loi pour abolir progressivement la polygamie sur l'île de Mayotte. L'UMP a voté pour le texte, le PCF et le PS contre. L'UDF s'est abstenue, estimant que ce texte ne "prenait que très partiellement en compte le problème de l'éducation" Outre-mer. Afin d'assurer un développement durable ultramarin, le texte entend favoriser l'emploi, l'investissement privé et la "continuité territoriale" entre l'Outre-mer et la métropole. Un important dispositif d'allègement des charges sociales est donc proposé. L'exonération sera totale dans l'hôtellerie et le tourisme jusqu'à 1,5 Smic, et dans le bâtiment et

les travaux publics pour les entreprises employant 50 salariés au plus jusqu'à 1,3 Smic. Le texte comporte un vaste dispositif de défiscalisation destiné à relancer l'investissement privé, dont la validité est fixée jusqu'au 31 décembre 2017. Quatre secteurs sont particulièrement privilégiés : hôtellerie, logement, énergies renouvelables et financement des entreprises. La 3e disposition majeure du texte est la "dotation annuelle de continuité territoriale", par laquelle l'Etat va contribuer à l'abaissement du coût des billets d'avion. Ce dispositif doit permettre d'accorder chaque année une aide forfaitaire à chaque résident d'Outre-mer, pour un voyage vers la métropole. Pour la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin, le "développement de l'Outre-mer et l'accès à l'égalité économique avec la métropole passe aussi par une meilleure desserte des collectivités et la possibilité pour les résidents de disposer des moyens de transport à des prix plus abordables qu'actuellement". Jacques Brunhes (PCF) a estimé que ce projet "n'innove pas et qu'il n'est pas l'instrument requis pour rétablir l'égalité économique Outre-mer, loin s'en faut". Jean Jack Queyranne (PS) a dénoncé "l'aggravation du climat de défiance à l'égard du

gouvernement en Outre-mer". Par ailleurs, les parlementaires se sont penchés à l'occasion de ce texte sur la société mahoraise, à l'initiative du député UMP de Mayotte Mansour Kamardine. Le Parlement a décidé, en votant un amendement du gouvernement, d'interdire la polygamie aux jeunes Mahorais atteignant l'âge légal du mariage à partir du 1er janvier 2005, mais "sans porter atteinte aux situations en cours". La "répudiation unilatérale" de la femme par son époux à Mayotte ainsi que les discriminations entre les enfants mahorais devant l'héritage seront également abolies. Jusqu'à présent, en application de l'article 75 de la Constitution, les Mahorais jouissaient d'un statut civil personnel de droit local, dérogatoire au droit commun, en vertu duquel la polygamie et la répudiation étaient autorisées. A Mayotte, où 90% de la population est musulmane, l'annonce de l'abolition de la polygamie a suscité des réactions contrastées. Le texte défendu par Mme Girardin représente un coût de 240 millions d'euros par an, dont 164 millions concernent la relance de l'investissement privé par le biais d'un plan de défiscalisation pour 15 ans.

Maire-info

La Lettre

ACD'OM
BP 92, rue Waldeck Rochet
97419 LA POSSESSION
Tél : 02 62 22 03 95
Fax : 02 62 22 34 16
Email : ACDOM@france-acdom.net

**BUREAU DE L'ACD'OM
2003/2004**

élu le 16 novembre 2002 à PARIS
PRÉSIDENT

ALI HADHURI HAMADA

Maire de BOUENI (MAYOTTE)

VICE PRÉSIDENTS

THEOGAT BALZINC

Président du SIVOM NORD BASSE

TERRE(GUADELOUPE)

JEAN PIERRE ROUMILLAC

Maire de MATOURY (GUYANE)

GARCIN MALSA

Maire de SAINTE ANNE

(MARTINIQUE)

ROLAND ROBERT

Vice Président du TCO (LA RÉUNION)

GASTON TONG SANG

Maire de BORA BORA (POLYNESIE

FR)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LILIAN MALET -1er Adjoint au

Maire

de LA POSSESSION (LA RÉUNION)

TRÉSORIER

AHAMADI DAHALANI

Maire de SADA (MAYOTTE)

SECRÉTAIRE ADJOINT

SAÏD ISSIHAKA

Maire de PAMANDZI (MAYOTTE)

TRÉSORIER ADJOINT :

ROLAND HOARAU

Président du Syndicat Mixte de

PIERREFONDS (LA RÉUNION)

Chaque année depuis 12 ans, l'ACD'OM tient un congrès annuel. Une année à Paris et une année dans un territoire d'Outre Mer. C'est ainsi qu'en 2001 il s'est tenu à Mayotte et en 2002 à Paris. L'ACD'OM organise donc son XIIème congrès les 10-11 et 12 novembre prochain à Bora Bora en Polynésie française.

Deux thèmes ont été choisis :

“ **Tourisme et Développement durable** ” et “ **Fonds européens et Outre Mer** ”.

Nous avons invité diverses personnalités depuis plusieurs mois pour certains ou quelques semaines pour d'autres et sommes en contact avec la plupart des Cabinets :

Pour les premiers, les Présidents des deux Assemblées, MM **Christian PONCELET** et **Jean Louis DEBRE**, le 1^{er} Ministre, Monsieur **Jean Pierre RAFFARIN**, le Ministre de l'Outre Mer, Madame **Brigitte GIRARDIN**, le Secrétaire d'Etat au Tourisme, Monsieur **Léon BERTRAND**, membre du Conseil d'Administration qui a annoncé dès le mois de mars qu'il serait présent, et Monsieur **Daniel HOEFFEL**, Président de l'AMF.

En fonction des thèmes abordés, nous avons également lancé des invitations en direction de trois autres membres du gouvernement : Madame **Roselyne BACHELOT**, Madame **Tokia SAÏFI** et Madame **Noëlle LENOIR**.

Les deux députés européens de l'Outre Mer, Madame **Margie SUDRE** et Monsieur **Jean Claude FRUTEAU**.

devraient être présents.

Par ailleurs, après avoir rencontré son cabinet, nous avons sollicité le haut patronage de Monsieur **Michel BARNIER**.

Nous avons également sollicité le Président de La République, Monsieur **Jacques CHIRAC**, pour qu'il nous délivre un message à l'attention des élus de l'Outre Mer. Sur le plan technique, nous avons rencontré à Bruxelles M. **Giorgio COCCHI**, Conseiller à la Direction Générale du Développement, et M. **DIRLEWANGER Pierre**, Administrateur à la Direction Générale Politique Régionale. Nous comptons sur la participation technique des différents ministères concernés et principalement sur celui de l'Outre Mer.

L'organisation se fait en étroite collaboration avec le SPC, présidé par M. **Gaston TONG SANG**, Maire de Bora Bora, Vice Président de l'ACD'OM et Ministre du Gouvernement Polynésien ainsi qu'avec les collaborateurs de M. **Gaston FLOSSE**.

D'autre part le **COMITE 21**, auquel adhère l'ACD'OM, participera à l'organisation en ce qui concerne le Développement durable. La mise en place d'Agendas 21 locaux dans les communes d'Outre Mer étant un objectif prioritaire annoncé par l'ACD'OM.

Un certain nombre d'autres partenaires participeront au bon déroulement du congrès dont l'**Association des Maires de France**, **DEXIA** et **EDF**.

Compte tenu que la gestion des Fonds européens se fait directement au niveau des gouvernements pour les PTOM, Les responsables (à ce niveau compte tenu des contacts) de Nouvelle Calédonie, de Mayotte et de Saint Pierre et Miquelon, seront également invités.

L'ensemble des **Parlementaires d'Outre Mer** sont invités à participer à ce congrès.

Le nombre de congressistes, hors invités et Polynésie, a été fixé à 250. Les élus de Polynésie sont étroitement associés à la préparation.

Une revue officielle d'environ 40 pages sera éditée à 2.500 exemplaires et distribuée à l'ensemble des congressistes et des élus d'Outre Mer au Congrès de l'AMF.

Compte Rendu de Lilian MALET Secrétaire Général

**REUNION DU BUREAU DE L'ACD'OM
LE 8 JUIN 2003 A PARIS**



A l'ordre du jour :

- 1) XIIe CONGRES
- 2) ACTUALITES DE L'Association
- 3) COMPTE RENDU DE MISSION EN NOUVELLE CALEDONIE
- 4) QUESTIONS DIVERSES

Premier Concours d'Affiche

L'ACD'OM (l'Association des Communes d'Outre Mer) organise pour la première fois un concours auprès des écoles primaires des communes **adhérentes à l'Association**. L'objectif est de faire prendre conscience à notre jeunesse que l'Outre Mer français, à travers sa diversité et ses spécificités, vit une réalité commune.

Le thème choisi cette année : **La Paix : Instrument du Développement Durable**.

ø Les élèves de CM2 des communes adhérentes à l'ACD'OM pourront concourir en proposant un dessin sur ce thème.

ø Chaque mairie adhérente à l'ACD'OM devra informer les enfants en procédant à la communication et à l'affichage du concours dans les écoles de leurs communes.

ø Les dessins, en couleur ou en noir et blanc, devront être accompagnés d'un slogan lié au thème.

øPrésentation : Feuille A3

DELAIS : Ce concours est ouvert du 15 Août 2003 au 17 Octobre 2003 inclus.

Les dessins devront être envoyés à chaque mairie qui, à partir d'un jury communal, procédera à la sélection de trois affiches. Celles-ci seront soumises à un jury départemental qui primera les dix meilleures.

Les deux premiers gagnants seront conviés à une remise de prix à Paris.

**A chaque commune de lancer ce concours au sein des écoles primaires :
Bonne chance à tous !!!**